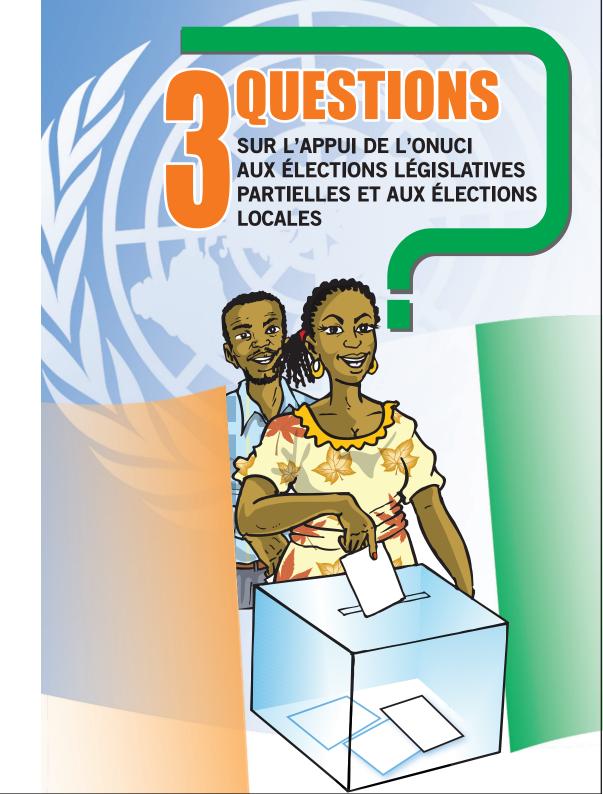
Devant ce défi, l'ONUCI a opté pour une voie qui permettrait à la fois de préserver les acquis du processus de sortie de crise, tout en restant dans les limites de son mandat. En lieu et place de la Division Électorale, une cellule électorale d'effectifs très réduits a été créée. La mission principale de cellule électorale est de conseiller et de coordonner l'action de l'ONUCI dans le domaine des élections. Aussi en conformité avec son mandat l'ONUCI va :

- Appuyer les efforts engagés par les uns et les autres pour que les élections soient les plus inclusives et apaisées.
- Suivre le développement du processus électoral et ses préparatifs à travers sa cellule électorale et la participation de toutes ses sections dans une plateforme onusienne.
- Apporter des contributions en matière de conseil et de planification dans tous les domaines transversaux des élections (sensibilisation et communication, etc.).
- Participer en appui des forces nationales, à la protection et la sécurisation des élections et des populations pendant la période électorale.

Informations disponibles sur www.onuci.org

Publié par le Bureau de l'Information Publique Abidjan, Sebroko Janvier 2013



Quel a été l'appui de l'ONUCI aux élections de sortie de crise en Côte d'Ivoire ?

L'ONUCI a accompagné le processus électoral de sortie de crise en Côte d'Ivoire dans toutes ses phases (de l'identification des électeurs à l'organisation de l'élection présidentielle et du scrutin législatif). Elle a assuré tout au long du processus une mission d'appui-conseil et fourni une contribution considérable aux opérations logistiques et de sécurisation.

Une Division d'Assistance Electorale, qui comptait en son sein plus de 140 fonctionnaires a, pendant 6 ans, été chargée de concevoir et de mettre en œuvre l'assistance électorale de l'ONUCI. Sur le terrain, ses unités dites «Bureaux Electoraux Régionaux », au nombre de 16, ont accompagné les 415 commissions locales de la Commission électorale indépendante (CEI) dans la conduite des élections.

Quel est l'appui de l'ONUCI à la reprise des élections législatives partielles et aux élections locales ?

L'appui de l'ONUCI variera selon les élections

a) En ce qui concerne la reprise des élections législatives dans les circonscriptions de Bonon et Facobly, le 3 février 2013, l'ONUCI va parachever sa mission de certification dans ces deux circonscriptions.

L'intervention de l'ONUCI viendra en appui aux autorités et forces nationales et consistera à :

- Fournir un soutien sécuritaire à tous les niveaux du processus (campagne électorale, distribution du matériel, opérations d'agrégation des résultats du vote, replis de procès verbaux...).
- Déployer plusieurs équipes de fonctionnaires civils pour suivre le déroulement du scrutin dans tous les bureaux de Vote.
- L'ONUCI est disposée à apporter des contributions en matière de conseil et de planification dans tous les domaines transversaux des élections tels que la sensibilisation et la communication.
- b) En ce qui concerne les élections législatives partielles dans 4 circonscriptions, à savoir : Koumassi, Divo, Issia, Bangolo (3 février 2013) :
- L'ONUCI mettra en place des équipes très réduites constituées des fonctionnaires civils pour suivre le déroulement des élections.
- Des missions de sécurisation, en appui aux forces nationales pourraient être mises en place pour les cas d'urgence.

En quoi consiste l'appui de l'ONUCI aux élections locales ?

La Résolution 2062 autorise l'ONUCI à apporter une assistance appropriée aux élections locales « en fonction des ressources et des capacités dont elle dispose et dans les zones où elle est déployée, sans préjudice des grandes priorités de son mandat ».